

FORMATIONS A L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

PORTES OUVERTES
30
JANVIER
2021
9H - 16H

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

Session Avril 2021-Mars 2022

Spécialité accompagnement vie à domicile ou en structure collective

Niveau 3

Descriptif du métier

Le métier

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels du quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Le diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social est structuré en un socle commun de compétences et trois spécialités : « Accompagnement de la vie à domicile », « Accompagnement de la vie en structure collective », « Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire ».

Secteurs d'emploi

- *Accompagnement de la vie à domicile*
Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé. Les principaux lieux ou modalités d'intervention : domicile de la personne accompagnée, particulier employeur, CHRS, MARPA, SAAD, SAVS, SSIAD....
- *Accompagnement de la vie en structure collective*

Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien. Les principaux lieux ou modalités d'intervention : EHPAD, USLD, MAS, FAM, IME...

Formation financée par la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les compétences.

Public éligible: demandeurs d'emploi justifiant une inscription à Pôle Emploi à leur entrée en formation.

Calendrier d'inscription et de sélection

- **Dossier d'inscription complet avant le 24 février 2021**
- **Sélections le 26 février (écrit) et le 04 mars 2021 (oral)**

La formation

L'enseignement théorique comprenant 378 heures de socle commun et 147 heures de spécialités se décompose en 4 Domaines de Formation (DF) :

- DF 1 : « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale » (126 h socle et 14 h spécialité)
 - DF 2 : « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité » (98 h socle et 63 h spécialité)
 - DF 3 : « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés » (63 h socle, 28 h spécialité)
 - DF 4 : « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne » (70 h socle, 42 h spécialité)
- Plus une période de détermination de parcours et de validation des compétences de 21 heures.

Les candidats en formation initiale (voie directe) effectuent une période de formation pratique de 840 heures (24 semaines) réparties sur deux ou trois stages dont un au moins de 245 heures (7 semaines). Cette formation initiale se déroule sur 12 mois.

Certification / Validation

La formation est sanctionnée par le Diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et Social - Niveau 3 délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Coût de la formation 2021-2022

Frais		
	Frais d'admissibilité	10 €
Sélection	Epreuve écrite	10 €
	Frais d'admission	20 €
	Epreuve orale	
Candidats en formation initiale	Droit d'inscription	100 €
	Frais de scolarité	Prise en charge par la Région

Conditions d'accès

Pour être admis à suivre cette formation, les candidats doivent avoir satisfait à l'examen d'entrée, qui comporte :

- **une épreuve écrite d'admissibilité*** composée d'un questionnaire d'actualité de dix questions destinées à apprécier les centres d'intérêt du candidat et son niveau d'information, durée de l'épreuve : 1 h 30 min notée sur 20 points.

* (sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité : les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes dont la liste est fixée par le ministre chargé des affaires sociales et les lauréats de l'Institut du service civique.)

- **une épreuve d'admission composée d'un oral** de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans la formation, sur la base d'un questionnaire ouvert, renseigné par le candidat sur le lieu d'examen avant l'épreuve, notée sur 20 points.

Lieu de formation

POLARIS Formation Site d'Isle

Contacts

- **par le site internet :**
www.polaris-formation.fr
- **par courriel :**
s.devaine@polaris-formation.fr
- **par courrier :**
POLARIS Formation
2 rue du Buisson
87170 ISLE
- **par téléphone :**
05 55 34 34 34
Responsable du pôle Formations à l'accompagnement socio-éducatif : Ludovic GERMANEAU
Secrétaire pédagogique : Sandra DEVAINE

Décembre 2020

N° Déclaration : 74870000187

